

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 20
- votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois de novembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 06/11/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, DEHEDIN José, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLET Christine

ABSENT(S) EXCUSES :
REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, BIAGINI Stéphane, LE BOURBOUACH Yannick, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : MERMIN Philippe

D2025_111308

OBJET : Autorisation du recours au contrat d'apprentissage pour l'EMMTD

Rapporteur : Claude VESSELIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu les avis du comité social territorial en date du 29 septembre 2025 et 13 octobre 2025,

Considérant le besoin exprimé par la responsable de l'École de Musique Théâtre et Danse de bons en chablais, pour des missions de communication et d'assistance logistique pour les événements organisés par l'EMMTD,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès le 01 décembre 2025 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprentie	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
EMMTD	Assistant logistique et communication pour les événements de l'EMMTD	BACHELOR 2 Attaché commercial Niveau 5	1 an

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- D'inscrire les dépenses correspondantes, salaire et frais de formation, au budget annexe de l'EMMTD

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès le 01 décembre 2025 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprentie	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
EMMTD	Assistant logistique et communication pour les évènements de l'EMMTD	BACHELOR 2 Attaché commercial Niveau 5	1 an

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- D'inscrire les dépenses correspondantes, salaire et frais de formation, au budget annexe de l'EMMTD

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER



Le secrétaire,

Philippe MERMIN